



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mouvements d'extrême droite

Question au Gouvernement n° 4528

Texte de la question

MOUVEMENTS D'EXTRÊME DROITE

M. le président. La parole est à Mme la présidente Mathilde Panot.

Mme Mathilde Panot. Monsieur le Premier ministre, dans les milieux de l'extrême droite la plus crasse, l'impunité règne. Il y a un mois, la fachosphère déversait sa bile raciste, antisémite et sexiste sur Danièle Obono, ainsi que sur moi-même. Hier, le magazine *Streetpress* révélait que Jean-Luc Mélenchon, d'autres membres de notre groupe, des journalistes, des juifs et des musulmans faisaient l'objet d'appels au meurtre sur un canal Telegram tenu par les mêmes militants. En l'espace de deux mois, nous avons porté plainte à deux reprises.

Pour de nombreuses personnalités engagées, comme nous, contre l'extrême droite, ces méthodes nauséabondes ne sont pas nouvelles. Depuis quelques mois, cependant, ces mouvements s'en donnent à cœur joie, galvanisés par la semi-candidature d'un semeur de haine et par la candidature déclarée de sa comparse. Désormais, ils ont leur rond de serviette à la radio, à la télévision, dans les journaux. Un torrent de boue déferle sur les réseaux sociaux et ailleurs ; partout le discours raciste, sexiste, antisémite, homophobe déborde. L'atmosphère médiatique est devenue irrespirable. Des militants, publiait *Streetpress* il y a quelques semaines, s'entraînent au tir sur des caricatures racistes ; d'autres projettent des attentats. Selon les renseignements territoriaux, cette ultradroite armée représenterait 3 000 personnes !

Monsieur le Premier ministre, les discours accompagnent, préparent et facilitent les actes : vous taire serait vous faire le complice du monstre à venir. L'extrême droite ne se combat ni par le silence, ni en reprenant ses termes, ni en chassant sur son terrain. Nous ne devons pas céder un millimètre à sa vision mortifère du monde. *(Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.)* Le peuple ne rêve pas de s'entre-haïr, mais de solidarité, d'entraide, d'une vie digne. Vous ne pouvez rester silencieux et passif face à une mouvance qui menace notre République, qui sème la haine et la violence.

M. Guy Teissier. Pareil pour l'extrême gauche !

Mme Mathilde Panot. N'attendez pas un passage à l'acte pour réagir ! *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean Castex, Premier ministre. Je le déclare avec la plus grande solennité : nous condamnons sans aucune forme de réserve les agissements que vous venez de rapporter devant la représentation nationale. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM, ainsi que sur les bancs des groupes SOC, FI et GDR.)* Ils sont inadmissibles. Oui, il existe des réseaux actifs, pas seulement d'extrême droite d'ailleurs, mais en l'occurrence le groupe Les Vilains Fachos, à l'origine des faits en cause, ne fait pas mystère de sa fascination

pour le Ille Reich.

Bien sûr, nous ne nous bornons pas à constater ces faits avec vous, chère madame : nous agissons. Premièrement, la justice est saisie. Deuxièmement, nous renforçons nos moyens, car le fondement de tout cela, c'est la haine sur les réseaux sociaux,...

M. Guy Teissier. Lesquels ?

M. Jean Castex, Premier ministredont nous savons les ravages qu'elle peut susciter – vous venez d'ajouter un exemple à la liste.

M. Alexis Corbière. C'est vrai !

M. Jean Castex, Premier ministre . Le Parlement a ainsi introduit le sujet dans le droit national, anticipant les directives européennes relatives à la haine en ligne, textes que nous espérons voir aboutir durant la présidence française du Conseil de l'Union européenne. En la matière, c'est une réglementation internationale qu'il nous faut, car cette haine peut être propagée depuis l'extérieur de notre territoire. La plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS), qui constitue un service de la police judiciaire, enquête, surveille et signale à la justice tous les agissements que vous condamnez à raison. Le ministre de l'intérieur vient justement de la renforcer : de trente-deux agents en 2020, elle est passée à cinquante-quatre.

Mme Danièle Obono. Mais avec quels moyens ?

M. Jean Castex, Premier ministre . En outre, nous avons créé le 1er janvier au sein du parquet de Paris un pôle national de lutte contre la haine en ligne, qui examine actuellement 140 dossiers. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Un député du groupe LR . Et les black blocs ?

M. Alexis Corbière. Nous ne sommes pas très rassurés !

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4528

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2021](#)